

LE DEVOIR

VOL. XC - N° 262

LE MERCREDI 17 NOVEMBRE 1999

87c + TAXES = 1\$

NATURE

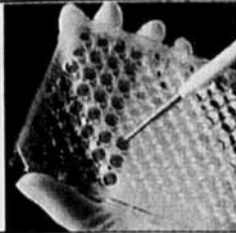
EFFET DE SERRE: LES OURS POLAIRES SONT MENACÉS DE FAMINE
PAGE B 8

LES ACTUALITÉS

POUR UNE AIDE MASSIVE À LA RECHERCHE UNIVERSITAIRE
PAGE A 3

CULTURE

OPÉRA DE MONTRÉAL: TOUT VA POUR LE MIEUX, DIT UZAN
PAGE B 9



PERSPECTIVES

Les coutumes de la guerre

Un héros de l'ombre vient de s'éteindre à l'âge de 89 ans. Il s'appelait Daniel Margolies et fut un des principaux procureurs du procès de Nuremberg. Cet avocat fut le précurseur de Louise Arbour, Carla Del Ponte et autres juristes qui s'attaquent aux crimes contre l'humanité.

Né en 1910 à Cleveland, dans l'Ohio, Daniel Margolies étudia la littérature allemande du Moyen Âge à Harvard dans les années 20. En 1931, il se rend en Allemagne pour approfondir ses connaissances. Deux ans plus tard, Hitler accède au pouvoir. En 1936, Daniel Margolies retourne à Harvard pour entreprendre des études en droit.

Trois ans plus tard, la Deuxième Guerre mondiale éclate. En 1940, l'Europe, à l'exception notable de la Grande-Bretagne, est sous la botte nazie. Des rescapés de la terreur hitlérienne, des juifs pour la plupart, essaient de sensibiliser, en vain, l'opinion mondiale.

En janvier 1942, les gouvernements en exil se réunissent au palais Saint-James, à Londres. Dans leur déclaration commune, ils dénoncent «le régime de terreur des forces d'occupation, coupables d'emprisonnements, d'expulsions massives, de massacres et d'exécutions d'otages».

Dans la foulée, ces gouvernements en exil concluent que les Allemands violent «les lois et coutumes de la guerre», une expression à retenir, ainsi que les dispositions de la conférence de La Haye de 1907. À la faveur de celle-ci, les gouvernements établissent qu'il faut «punir par la justice officielle tous ceux qui s'étaient rendus coupables de crimes, qu'ils les aient ordonnés, perpétrés ou qu'ils y aient participé».

Au cours des mois qui suivent, Londres et Washington sont submergés de rapports prouvant que les nazis se livrent à d'horribles exactions. Le président Roosevelt et le premier ministre Churchill ne peuvent plus faire la sourde oreille. Ils doivent se prononcer.

Roosevelt propose que les criminels de guerre soient remis entre les mains de la future Organisation des Nations unies. Churchill diffère d'opinion. Il suggère que ces criminels soient jugés dans les pays où les atrocités ont été commises. Seul Molotov, alors ministre soviétique des Affaires étrangères, évoque la formation d'un tribunal international. Bref, les politiciens ne sont pas tout à fait sur la même longueur d'onde.

En fait, sur ce sujet, celui précisément des crimes contre l'humanité, les politiciens furent et demeurent mal à l'aise ou foncièrement cyniques. Et ce, fondamentalement, en raison de cette notion des lois et coutumes de la guerre. Qu'est-ce donc que les coutumes de la guerre?

Il est vrai que ce concept avait été évoqué aussi loin qu'en 1308 dans le cadre du procès de William Wallace, le héros national des Écossais. Pour avoir reconnu qu'il n'avait épargné «ni âge ni sexe, ni moine ni nonne», Wallace s'était rendu coupable de viol des lois et coutumes de la guerre. Autrement dit, de crimes contre l'humanité.

Au terme de la guerre civile américaine, en 1865, de la guerre des Boers, en 1902, et de la Première Guerre mondiale, en 1918, on avait bien tenté de juger les auteurs de crimes contre l'humanité. Mais la plupart du temps, ces tentatives se sont soldées par des échecs lamentables.

Il en a été ainsi parce que jamais les acteurs concernés par ces différents chapitres de l'histoire ne sont parvenus à articuler la notion de crimes contre l'humanité sur une assise juridique solide. Pour que Margolies puisse échapper, contre les dignitaires nazis, un dossier imperméable à toute distorsion, il fallait au minimum lui fournir une poignée juridique. Curieusement, c'est là que sont intervenues les lois et coutumes de la Bourse.

Horrié par la Solution finale, Henry Stimson, responsable américain de la Défense, soit le Pentagone, décide de s'opposer fermement aux vues de Roosevelt et Churchill en la matière. Dans son entreprise, il obtient le soutien du ministre de la Justice, Francis Biddle, et du secrétaire d'Etat, Edward Settinus. Dans leur esprit, «un jugement authentique rallierait les suffrages de la population et susciterait le respect de l'histoire».

Stimson demande à un de ses collaborateurs, le lieutenant-colonel Murray Bernard, de trouver une assise juridique solide. Dans le civil, Murray Bernard est avocat à la Commission des opérations en Bourse. Fort de cette expérience et, plus précisément, des méthodes qu'emploient les cartels pour imposer leurs prix, Murray Bernard s'appuie sur la notion de complot, jus-

VOIR PAGE A 10: GUERRE

MÉTÉO

Montréal Ciel variable. Max: 2 Min: -4
Québec Ciel variable. Max: 3 Min: -6

Détails, page B 8

INDEX

Annonces B 7 Éducation B 1
Bourse B 5 Le monde A 7
Avis publics A 4 Les sports B 7
Culture B 10 Montréal A 4
Économie B 4 Mots croisés A 4
Éditorial A 8 Télévision B 9

www.ledevoir.com

Cases départ



AGENCE FRANCE-PRESSE

IL n'y a pas que les jeunes Occidentaux qui soient avides d'avenir... La preuve: cette immense foire de l'emploi qui se déroule actuellement au Japon. Si l'événement ne dure que deux jours, ce ne sont pas moins de 390 compagnies qui courtisent près de 10 000 étudiants de l'université de Tokyo en voie d'obtenir leur diplôme.

DOSSIER ÉDUCATION

L'école ambulatoire

Moyennant deux heures par semaine, des centres privés d'éducation garantissent que votre enfant améliorera sa performance générale à l'école

VALÉRIE DUFOUR
LE DEVOIR

L'époque du professeur retraité qui donne des cours dans son salon pour passer le temps et arrondir ses fins de mois est révolue. Reflet des compressions dans le réseau de l'éducation ou symptôme de l'incapacité du système public à prendre en charge les enfants qui éprouvent des difficultés d'apprentissage, le résultat est le même: des centres éducatifs privés ultramodernes poussent comme des champignons depuis une quinzaine d'années dans le reste du Canada. Et le Québec est le prochain sur la liste. Les noms d'Oxford et de Sylvan risquent d'ici peu de devenir aussi courants que ceux de certaines écoles de langues bien connues.

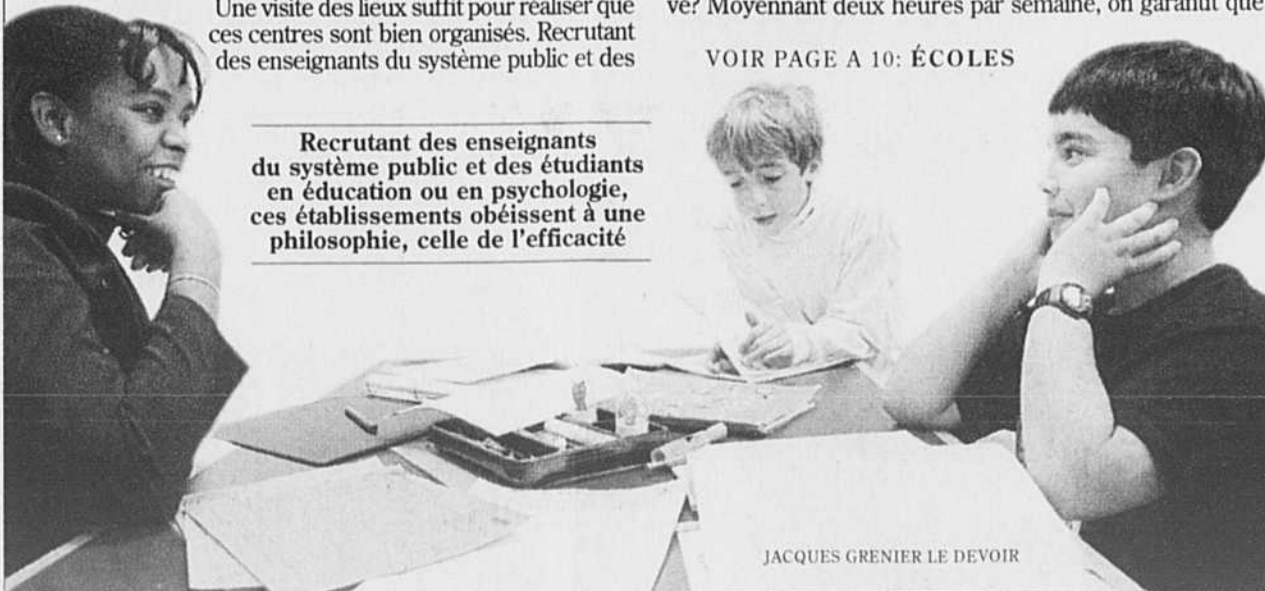
Flairant le besoin, un centre d'apprentissage Oxford a ouvert ses portes il y a un peu plus d'un an dans un petit centre commercial de Dollard-des-Ormeaux. Une visite des lieux suffit pour réaliser que ces centres sont bien organisés. Recrutant des enseignants du système public et des étudiants en éducation ou en psychologie, ces établissements obéissent à une philosophie, celle de l'efficacité

étudiants en éducation ou en psychologie, ces établissements obéissent à une philosophie, celle de l'efficacité.

Premier au Québec, le centre Oxford de la région est la 59^e filiale du genre au Canada. L'entreprise a été mise sur pied en 1984 à London, en Ontario. Et depuis, sa popularité ne cesse de croître. «Nous prévoyons ouvrir une dizaine de centres à travers le Québec au cours des 18 prochains mois», indique le président des centres Oxford du Canada, Nick Whitehead. Chaque franchise coûte 100 000 \$. Le centre offre des cours de rattrapage en français, en anglais et en mathématiques mais enseigne aussi des stratégies d'étude, de lecture rapide ou de gestion du temps pour les plus vieux. Si bien que l'âge de la clientèle de ces centres varie entre 3 et 22 ans!

Mais qu'offre donc de si spécial un centre éducatif privé? Moyennant deux heures par semaine, on garantit que

VOIR PAGE A 10: ÉCOLES



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

Autres informations en pages B 1, B 2 et B 3

80 millions de plus que prévu aux médecins

ROBERT DUTRISAC
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Le gouvernement du Québec doit se résigner à éponger un autre dépassement budgétaire dans le réseau de la santé. La rémunération des médecins omnipraticiens et spécialistes dépasse de 80 millions les prévisions, soit près de 4 % de plus sur une enveloppe globale de 2,2 milliards pour l'année en cours.

À l'Assemblée nationale hier, la ministre de la Santé et des Services sociaux, Pauline Marois, qui répondait à une question de la députée libérale et critique de l'opposition en matière de santé, Michèle Lamquin-Ethier, a révélé qu'un dépassement de 80 millions dans la rémunération prévue des médecins pour l'année en cours était inévitable.

Après l'assurance-médicaments qui coûte 210 millions de plus que prévu et le déficit des hôpitaux qui dépasse de 100 millions les prévisions pour atteindre 350 millions, cet autre dépassement dans le budget de la santé au Québec s'explique par plusieurs facteurs, a indiqué Mme Marois. La ministre a évoqué le déflatement de la rémunération annuelle de certains médecins spécialistes afin de répondre à une demande accrue de soins ou d'interventions. Les ressources supplémentaires consenties aux urgences font également partie de l'explication, tout comme l'ajout d'équipes de médecins pour assurer l'accès aux soins partout sur le territoire du Québec. Hier, le ministère ne pouvait préciser quelle part du dépassement chacun de ses

VOIR PAGE A 10: MÉDECINS

La tutelle de l'exécutif de la CSDM est illégale

FRANÇOIS CARDINAL
LE DEVOIR

La mise en tutelle partielle de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) décidée par le ministre de l'Éducation est illégale. Le couperet est tombé hier après-midi lorsqu'un juge de la Cour supérieure a fait abroger la tutelle que Québec avait imposée au comité exécutif de la CSDM à la fin septembre.

C'est un camouflet pour le MEMO (Mouvement pour une école moderne et ouverte) et sa présidente Diane De Courcy, également présidente de la CSDM, ainsi que pour le ministre de l'Éducation François Legault. Ceux-ci estimaient que le «putsch» réalisé par les dissidents du MEMO, avec Robert Cadotte à leur tête, et le Regroupement scolaire professionnel (RSC), dirigé par Michel Palascio, était illégal.

Le juge Pierre J. Dalphond de la Cour supérieure déclare donc la résolution adoptée par le conseil des commissaires de la CSDM est légale et que le décret adopté le 29 septembre par la lieutenant-gouverneure «ne se justifie

VOIR PAGE A 10: TUTELLE

Bagarre dans le cockpit? L'Égypte retarde le transfert au FBI de l'enquête sur la tragédie du vol 990

LIBÉRATION, AFP, AP ET REUTERS

Le FBI va vraisemblablement prendre en main l'enquête sur la tragédie du vol 990 d'EgyptAir, qui s'est écrasé en mer le 31 octobre, tuant les 217 personnes à son bord. La décision aurait été prise après que l'analyse des enregistrements de vol eurent fait apparaître qu'un des pilotes du Boeing 767 avait récité une formule religieuse de préparation à la mort quelques secondes avant que le pilote automatique soit désactivé et que l'appareil commence à plonger vers l'océan. Quelques secondes plus tard, à de son côté rapporté la chaîne CBS, un bruit de porte a été enregistré ainsi qu'une voix disant: «Que se passe-t-il?» Une lutte dans le cockpit pour le contrôle de l'avion semble alors s'être ensuivie avant que les deux réacteurs ne soient finalement coupés et que l'avion ne s'écrase.

Dès lundi soir, Jim Hall, directeur du NTSB (National Transportation Safety Board, agence chargée des enquêtes sur les accidents aériens), avait annoncé que ses services envisageaient de laisser la police fédérale mener l'enquête.

Il avait rencontré dans la journée le directeur du FBI (Federal Bureau of Investigations), Louis Freeh. Cette dé-

VOIR PAGE A 10: BAGARRE

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

GUERRE

SUITE DE LA PAGE 1

qu' alors inconnue dans le droit international, pour la transformer en *plan concerté*. Selon l'historien Michael Marrus, de l'université de Toronto, « cela signifiait que les nazis de haut rang, qui n'avaient peut-être jamais assassiné ou torturé de leurs propres mains, pouvaient être reconnus coupables de ces crimes ».

Grâce à cette assise, Daniel Margolies fut en mesure de monter 22 dossiers contre autant de personnes. Malgré le pas juridique alors accompli, les crimes contre l'humanité ont été jugés avec des fortunes diverses. Après la conclusion des guerres de Corée, d'Indochine et d'Algérie, les uns et les autres se sont lavés les mains.

Pire, dans le cas de la guerre du Vietnam, on se souviendra que le lieutenant William Calley, auteur du massacre de My Lai (500 civils tués) en 1968, a été jugé par un tribunal militaire américain et non international. En 1971, on l'a condamné à perpétuité. Trois ans plus tard, le président Nixon l'a gracié.

Aujourd'hui, grâce à cette première que constitue le procès de Nuremberg, on peut condamner par exemple le général serbe Djordjic Djukic. On peut s'en féliciter. De l'autre côté, il y a lieu de s'interroger sur l'inertie du gouvernement canadien en la matière. Dans un rapport fédéral dévoilé en 1997, on apprendait que le Canada était la terre d'asile des criminels de guerre. Deux ans plus tard, que fait-on? On en est toujours à promettre la modification du Code criminel afin que les auteurs de crimes puissent être poursuivis. C'est une honte!

La réduction des impôts, à certaines conditions

Québec (PC) — L'Union des municipalités du Québec (UMQ) avertit le gouvernement que ses contribuables en ont assez de payer des taxes et des impôts. Le Mouvement des femmes du Québec (MFQ) se demande si une réduction des impôts permettrait vraiment d'améliorer le bien-être des ménages. La Fédération de l'âge d'or (FADOQ) estime que la fiscalité contribue à l'aggravation de la pauvreté et l'Union des producteurs agricoles croit qu'il faut voir si la réduction des impôts servira à créer des emplois.

Hier, en commission parlementaire, tous ces organismes sont venus présenter leur opinion sur le projet de réduction des impôts. Chacun d'entre eux croit sincèrement que les contribuables en ont assez de payer mais qu'il ne faut pas pour autant réduire les interventions de l'État dans l'économie, la santé, l'éducation, l'aide sociale et la création d'emplois. L'UMQ partage évidemment la volonté du gouvernement d'abaisser le fardeau fiscal des Québécois « afin d'accroître leur revenu personnel, d'augmenter leur pouvoir d'achat et de diminuer leur endettement » mais elle le met en garde contre la tentation de régler les problèmes financiers de l'État sur le dos des contribuables foyers.

Déjà, a expliqué le président de l'UMQ, Mario Laframboise, le monde municipal a suffisamment payé. Pour la seule période comprise entre 1992-1998, les municipalités ont dû composer avec des transferts de charges financières de plus de 1,2 milliard. « La cour est pleine, a lancé M. Laframboise, n'en jetez plus. » Le MFQ a lui aussi offert sa solution. « Nous croyons, a-t-il soumis, que les prochaines modifications devraient cibler en premier les bénéficiaires de l'aide sociale et les contribuables de la classe moyenne en deuxième. » Les groupements de femmes insistent pour que l'État québécois instaure un programme de sécurité du revenu couvrant l'ensemble des besoins, qu'il réinstalle une allocation familiale universelle.

Dans leur mémoire, ils ont indiqué qu'il faut aussi réinvestir dans les services de santé et d'éducation. « Avoir plus d'argent dans ses poches prend peu d'importance lorsque la santé est menacée par des délais pour accéder à des services de qualité. » La FADOQ a de son côté rappelé l'état de pauvreté dans lequel se retrouvent beaucoup d'aînés et a suggéré au gouvernement des moyens de réduire le fardeau fiscal des contribuables, dont la lutte à l'évasion fiscale des particuliers autant que des entreprises.

LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du *Devoir*: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courriel redaction@ledevoir.com

L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346
Par télécopieur (514) 985-3390

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les petites annonces

et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur (514) 985-3390
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le *Devoir* est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecois LaSalle, 7743, rue de Bourdeau, division de Imprimeries Québec Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le *Devoir*. Le *Devoir* est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval, Émavo de publication — Enregistrement n° 0658. Dépot légal Bibliothèque nationale du Québec.

MÉDECINS

SUITE DE LA PAGE 1

facteurs avait causée. S'il y a dépassement, « c'est parce que des services ont été rendus, pas parce qu'ils ont été coupés », a justifié Mme Marois. De son côté, le premier ministre Lucien Bouchard a indiqué que les coûts liés à la santé au Québec « ne sont pas hors de contrôle. Au contraire, s'il y a un endroit où ils sont bien contrôlés, c'est au Québec », si on compare ce dernier aux autres provinces canadiennes.

Au cours d'un point de presse, Mme Marois s'est dissociée du constat alarmant qu'a fait lundi l'Association des hôpitaux du Québec. « Je suis en désaccord avec leur opinion », a-t-elle dit, ajoutant que cette opinion « dépassait, à [son] point de vue, leur pensée jusqu'à un certain point. Ils sont allés trop loin ». L'Association des hôpitaux du Québec estime qu'il ne suffit plus de colmater les brèches dans le système de santé et de tenir, comme Mme Marois, un débat sur de nouveaux modes de financement du réseau public. Pour l'association, le débat n'en est pas un de financement mais d'orientations du réseau de la santé et de choix éthiques comme d'accepter ou non de poser un pacemaker ou une prothèse à la hanche à un patient de 82 ans ou de fournir des dialyses à un patient de 90 ans.

Ce constat apparaît « exagéré » aux yeux de M. Bouchard. « Ça me paraît contraire à toutes les valeurs qui sous-tendent notre société, a-t-il dit. Ce n'est pas dans l'intention du gouvernement [de faire ce type d'arbitrage] et les Québécois, à juste titre, ne voudront jamais. »

ÉCOLES

SUITE DE LA PAGE 1

l'enfant va améliorer sa performance générale à l'école. Pour ce faire, les centres misent sur un mince ratio prof-élèves (généralement un enseignant pour trois élèves), sur des programmes individualisés et sur l'apprentissage de techniques utilisées de façon récurrente. « Nous aidons les enfants à atteindre leur plein potentiel. Ça peut être un enfant qui est en retard à l'école et qui a besoin d'un tuteur ou bien un élève qui pourrait avoir des A mais qui se contente de B ou de C », précise Nick Whitehead. Oxford offre également des cours d'enrichissement pour les plus doués et des cours de lecture aux enfants de trois à six ans.

Nés à Baltimore au cours de la présente décennie, les centres Sylvan fonctionnent eux aussi à peu près de la même manière. Actuellement, il y a plus de 800 écoles du genre en Amérique du Nord.

« Nous travaillons en partenariat avec les écoles », affirme Christine Crowley, copropriétaire du Centre d'apprentissage Sylvan à Hamilton. « Nos programmes sont individualisés. Nous croyons que chaque étudiant apprend différemment et nous faisons des tests pour diagnostiquer le problème. Ensuite, nous prescrivons un programme particulier. » Nick Whitehead précise que les enseignants de son école font beaucoup plus que du tutorat. « Nous montrons aux enfants comment apprendre et comment se concentrer. Nous développons leurs facultés cognitives. » Et à combien se chiffre l'opération? Grosso modo, même si le prix diffère d'une franchise à l'autre, les parents doivent déboursier entre 250 et 380 \$ par mois pour deux heures de cours par semaine. Un séjour dure normalement entre six mois et un an, mais aucun contrat ne lie les parties. « En quatre mois et demi, nous garantissons que l'étudiant va améliorer ses résultats d'un niveau [passer de B à A ou de 80 à 90 %, par exemple] en lecture ou en mathématiques », avance Christine Crowley.

Les dirigeants des centres Oxford promettent eux aussi d'importants progrès. « Dans de grosses classes, le professeur n'a pas le temps de s'occuper de tous les élèves qui ont du retard. C'est surprenant de voir la vitesse à laquelle les enfants progressent quand ils reçoivent de l'attention », soutient Nick Whitehead.

Au fond de la pièce, deux enfants sont assis à une table en cette soirée d'automne. Ils font partie de la soixantaine d'élèves du Centre d'apprentissage Oxford de Dollard-des-Ormeaux. Dirigés par Lisa, Edward et Calvin travaillent chacun sur leur propre leçon de français. « On utilise des stratégies d'apprentissage pour que, lorsqu'ils partent d'ici, ils n'aient plus besoin d'un tuteur », explique la directrice de l'établissement, Tarah Andres. « On va à la base du problème, on ne règle pas à la pièce. » Et les jeunes élèves semblent apprécier. « C'est le fun parce qu'il n'y a pas trop d'enfants. C'est plus facile de travailler », confie Edward, neuf

« Je ne vois pas les choses dans la perspective de l'Association des hôpitaux qui dit: nous devrions priver de services des personnes âgées qui autrement pourraient en avoir besoin », a souligné, pour sa part, Mme Marois. Le déficit supplémentaire de 100 millions dans les hôpitaux signifie que le réseau continue de fournir les soins dont ont besoin les Québécois, quel que soit leur âge. « Dans les faits, on a d'abord ajouté des ressources considérables dans le réseau de la santé et des services sociaux », a-t-elle soutenu. « Donc, ces choix ne se font pas et ne se feront pas », a dit Mme Marois.

Mais pour que la population ait accès aux soins dont elle a besoin et qu'elle tire parti des avancées scientifiques et des nouveaux médicaments, le système de santé doit revoir son financement. « Pour faire ça, ça va prendre une discussion sur la façon dont on va assurer le financement de nos services de santé qui sont les plus essentiels », a réitéré Mme Marois.

Cette fois encore, la ministre est restée vague sur ce que seraient ces nouveaux modes de financement qui pourraient venir à bout des difficultés actuelles du réseau de la santé et, surtout, pallier l'accroissement des coûts prévus à moyen terme. Tout au plus a-t-elle rejeté la privatisation pure et simple du réseau public. « Regardez le gâchis auquel arrive le système américain, qui est essentiellement un système privé », a fait observer Mme Marois, qui citait une étude américaine établissant à 44 millions le nombre d'Américains qui n'avaient accès ni à l'assurance-maladie privée ni au régime public Medicare.

TUTELLE

Le conseil est souverain

SUITE DE LA PAGE 1

plus et [il] invite les gouvernements à agir en conséquence.

À Québec, le ministre Legault a affirmé qu'il voulait discuter du jugement avec le substitut du procureur ainsi qu'avec ses conseillers juridiques avant de faire tout commentaire. Il a justifié sa mise en tutelle en affirmant s'être appuyé sur des avis juridiques. *Idem* du côté du MEMO, qui souhaitait analyser plus avant le jugement avant de réagir.

Joint par *Le Devoir*, Michel Pallascio a pour sa part insisté sur le fait que « le gouvernement n'aurait même pas dû imposer une tutelle au départ. » Bien qu'il n'ait pas pris connaissance du jugement au moment de l'entretien, M. Pallascio a remis en question la pertinence du geste du ministre, arguant que dans d'autres cas semblables, aucune tutelle n'avait été imposée. « C'est arrivé dans d'autres circonscriptions. À Sainte-Hyacinthe en 1997, par exemple, l'exécutif avait été modifié par vote. Un avis juridique donnait raison au nouvel exécutif et tout s'était arrêté là. Il n'y a pas eu de nouvelle contestation et surtout pas de tutelle. Ce qui s'est passé à la CSDM, c'est exactement la même chose. » Pourquoi donc, dans le cas de la CSDM, le ministre a-t-il jugé bon d'agir? « Ça va être au ministre de répondre à cette question », a conclu M. Pallascio.

Mandat révocable

Dans le jugement, on peut lire que « le législateur, tout en permettant au comité exécutif d'exercer des pouvoirs en lieu et place du conseil [...], retient le principe de droit civil bien connu qu'un mandat à un délégué demeure toujours révocable ». Selon le juge, le pouvoir que possède le conseil des commissaires d'élire les membres du comité exécutif comprend également celui de les révoquer.

« Outre le fait que la loi permet au conseil des commissaires de déterminer le nombre exact de membres du comité exécutif et de les nommer par simple résolution, elle lui laisse entière discrétion quant à la durée du mandat des membres de celui-ci [...], peut-on également lire.

Finalement, par ce jugement, le magistrat voulait éviter que les membres du comité exécutif autres que la présidente de la CSDM soient inamovibles en cours de mandat. Ceci pourrait inciter le conseil des commissaires, selon le juge, à opter pour des mandats de courte durée, par exemple de deux ou trois mois, afin d'être toujours en mesure d'avoir un comité exécutif représentatif de la majorité du jour au conseil. « Selon un principe bien établi en matière d'interprétation législative, le législateur ne peut avoir voulu une conséquence aussi absurde », écrit le juge.

Le magistrat écrit également qu'« en résumé, le législateur a voulu en matière scolaire une administration décentralisée, significativement autonome et représentative, en tout temps, de la volonté de la majorité des commissaires élus par la population ».

Retour en arrière

Rappelons les faits. Le 14 juin 1998, 15 des 21 commissaires de la CSDM sont élus sous la bannière du MEMO et six sous celle du RSC. Le 2 juillet 1998, les commissaires adoptent à l'unanimité une résolution fixant à sept le nombre de commissaires sur l'exécutif, jusqu'à ce que les membres du MEMO refusent d'inclure parmi les commissaires deux représentants du RSC. La tension que cela provoque culmine en mars dernier lorsque cinq commissaires du MEMO claquent la porte de leur parti pour devenir indépendants, sous le leadership de Robert Cadotte.

Se crée par la suite une alliance entre ces cinq commissaires et ceux du RSC, qui deviennent du coup majoritaires au conseil. Ils en profitent pour renverser le comité exécutif au mois de septembre. Siégeant d'office, la présidente, Diane De Courcy, conserve son poste. Cette dernière estime le geste illégal et le ministre Legault demande par la suite au conseil de revenir sur sa décision et de respecter la composition du comité exécutif dont les membres avaient été élus. N'obtenant pas de réponse favorable, le ministre de l'Éducation décide alors de mettre le comité exécutif en tutelle.

MM. Pallascio et Cadotte, prétextant que le conseil est souverain, contestent alors la tutelle partielle en Cour supérieure. Le jugement d'hier vient de leur donner raison.

BAGARRE

SUITE DE LA PAGE 1

cision exceptionnelle n'est prise que lorsque la probabilité d'une action criminelle est très élevée. Le seul précédent récent date de 1987, quand un avion de la Southwest Airlines s'était écrasé près de Los Angeles, faisant 43 morts. Le FBI avait déterminé que la tragédie avait été provoquée par un ex-employé, licencié par la compagnie, qui avait tiré sur le pilote.

Lors d'une conférence de presse en fin d'après-midi hier, Jim Hall a toutefois expliqué que de nouveaux experts égyptiens allaient se joindre à l'enquête. « Etant donné ce dernier élément, il est seulement prudent pour le NTSB d'évaluer complètement cette information avant de prendre une décision finale concernant un transfert de l'enquête au FBI », a précisé Jim Hall.

Malgré ces données, un haut responsable d'EgyptAir a catégoriquement réfuté hier l'existence d'un lien entre les propos religieux et le suicide présumé du copilote. « L'attestation de la foi est une pratique courante lorsqu'on est confronté à une situation critique ou lorsqu'un avion fait face à une situation d'urgence », a affirmé le haut responsable cité par l'agence de presse égyptienne MENA. L'attestation de la foi lors de laquelle le musulman affirme « qu'il n'y a d'autre Dieu qu'Allah et que Mahomet est son prophète » est le premier pilier de l'islam. Tout musulman sentant sa fin approcher le prononce également pour mourir en croyant, a-t-il ajouté.

« Les renseignements publiés par certains médias insinuant que l'attestation de la foi prononcée par le copilote signifie qu'il s'est suicidé relèvent des rumeurs », a affirmé le responsable. Il a rappelé que « l'équipage qui se trouvait à bord d'EgyptAir était hautement qualifié et se distinguait par ses excellentes qualités morales ».

Malgré tout, détournement, querelle entre membres de l'équipage et suicide sont désormais les hypothèses privilégiées en raison de la séquence des événements. Le scénario reconstitué par le NTSB est celui d'un décollage et d'un vol sans histoire, jusqu'à 1h49 du matin. C'est alors que l'appareil croise à 11 000 mètres d'altitude que le pilote automatique est désactivé, sans raison apparente et sans explication de l'équipage. Huit secondes plus tard, l'avion commence une descente abrupte (sous un angle de

40°) mais semble-t-il contrôlée par le pilote. L'avion prend de la vitesse et approche le mur du son tandis qu'une sonnerie d'alarme se déclenche. Pendant la descente, les ailerons horizontaux droite et gauche de l'empennage sont inversés et les deux moteurs arrêtés — des actions qui ne peuvent avoir été prises que par des pilotes aux commandes. Mais l'avion se redresse soudain à 5500 mètres d'altitude, après 37 secondes de descente, et remonte à 8000 mètres. Puis il repique du nez, vire à gauche à 3500 mètres et va s'écraser dans l'océan.

Ces données laissent perplexes les spécialistes, qui ont du mal à imaginer le scénario catastrophe qui aurait pu conduire les pilotes à effectuer un tel enchaînement aberrant. Ceci a incité le NTSB et le FBI à dépêcher en Égypte des enquêteurs pour vérifier le « profil » psychologique, médical et politique des pilotes — ce qui a suscité des protestations indignées de la direction d'EgyptAir.

Aussi bien leurs familles que leurs collègues décrivent les huit pilotes qui se trouvaient à bord comme étant psychiquement stables, respectueux des règlements et des impératifs professionnels. Les deux personnes qui devaient être aux commandes de l'appareil lors de la catastrophe, le 31 octobre, étaient le commandant de bord Ahmed El Habachi, 57 ans, et le copilote Adel Anwar, 36 ans, selon le responsable en charge des pilotes des Boeing 767 d'EgyptAir, Rouchdi Zakariya.

Le capitaine Habachi, un musulman marié à deux femmes et père de quatre enfants, est décrit par son frère Sayyed comme un homme calme, peu loquace, qui « n'a jamais été en colère contre personne ».

Ahmed El Habachi, qui a piloté un avion dès l'âge de 18 ans, était aux commandes d'un C-30 durant la guerre égypto-israélienne d'octobre 1973 avant de se voir confier des Boeing 767. Le frère de Habachi et son épouse Maria, de nationalité philippine, affirment tous deux qu'il aspirait à revenir en Égypte après un voyage de dix jours aux États-Unis et qu'il avait acheté des vêtements de bébé pour sa fille enceinte et un costume de déguisement pour son fils âgé de neuf ans à l'occasion de l'Halloween.

Les membres de la famille du copilote, Adel Anwar, ainsi que la majorité des victimes égyptiennes ont préféré garder le mutisme et ne pas répondre aux questions.

vacances air transat

Faites votre magasinage de Noël à Paris
C'est maintenant ou jamais!

VOI PARIS

328 \$ Week-ends **398 \$**

Départ 19 nov Retour 22 nov
Départ 26 nov Retour 29 nov

369 \$ 1 semaine **399 \$**

Départ 21 nov Retour 29 nov
Départ 28 nov Retour 06 déc

FORFAITS vol & Hôtel

Week-ends **1 semaine**

Hôtel Grenelle 2★ **Hôtel Grenelle 2★**

(ch.std./déjeuner continental) (ch.std./déjeuner continental)

19 ou 26 nov. 2 nuits 21 ou 28 nov. 7 nuits

448 \$ **638 \$**

vacances **Tourbec**

Vacances Tourbec Centre-Ville (514) 842-1400

Vacances Tourbec Henri-Bourassa (514) 858-6465

Vacances Tourbec Langelier (514) 253-4900

CLUB VOYAGES

Club Voyages Ste-Adèle (450) 229-6611

1-888-249-6611

Prix par personne, base double • Les conditions générales du Guide-Achat Europe 1999-2000 de Vacances Air Transat s'appliquent aux tarifs ci-haut mentionnés • Places limitées • Valable pour les nouvelles réservations seulement dès le 17 nov. 1999.

Vacances Air Transat est détenteur d'un permis du Québec.

LE DEVOIR

LES SPORTS

Etat de la réserve collective de sang

La réserve de sang: 5 jours

Groupes sanguins en demande aujourd'hui

B -

A -

HEMA-QUEBEC

Info-collecte: 832-0873

Martinez remporte le Cy Young

Une simple formalité

ASSOCIATED PRESS

New York — Pedro Martinez est devenu seulement le quatrième choix unanime pour l'obtention du trophée Cy Young dans la Ligue américaine. Et il a imité Gaylord Perry et Randy Johnson, les deux seuls autres lanceurs à avoir mérité ce trophée dans les deux ligues.

Martinez avait gagné le Cy Young dans la Ligue nationale avec les Expos de Montréal en 1997.

Martinez, qui a maintenu une fiche de 23-4 et une moyenne de 2,07 avec les Red Sox de Boston cette saison, a monopolisé les 28 votes pour totaliser 140 points au scrutin mené par l'Association des chroniqueurs de baseball d'Amérique.

Mike Mussina, des Orioles de Baltimore, a terminé deuxième, obtenant 16 votes de deuxième place et six de troisième pour 54 points. Il a été suivi par le releveur Mariano Rivera des Yankees de New York (27) et Bartolo Colon des Indiens de Cleveland (14).

Denny McLain (1968), Ron Guidry (1978) et Roger Clemens (1986 et 1998) ont été les seuls autres choix unanimes dans la Ligue américaine.

Sept lanceurs de la Ligue nationale ont triomphé par blanchissage: Sandy Koufax (1963, 1965 et 1966), Bob Gibson (1968), Steve Carlton (1972), Rick Sutcliffe (1984), Dwight Gooden (1985), Orel Hershiser (1988) et Greg Maddux (1994 et 1995).

Martinez, un droitier de 28 ans, a entrepris la saison en compilant un dossier de 15-2, ce qui lui permettait d'envisager de devenir le premier vainqueur de 30 victoires depuis McLain avec les Tigers de Detroit en 1968.

Sa fiche s'est élevée à 8-2 en deuxième moitié de saison et il a confortablement dominé dans toutes les statistiques chez les lanceurs. Il a remporté cinq victoires de plus que tout autre lanceur et sa moyenne de points mérités était d'un point et un tiers meilleure que le deuxième dans la ligue, David Cone des Yankees de New York (3,44). Martinez a mené la Ligue américaine avec 313 retraits au bâton, 113 de plus que Chuck Finley des Angels d'Anaheim.

Sharks 4, Canadien 1

Chassez le naturel...

GUY ROBILLARD
PRESSE CANADIENNE

La série de victoires s'est arrêtée à deux. Battu 4-1 par les Sharks de San José hier au Centre Molson, le Canadien devra disputer ses quatre prochains matchs en six soirs à Nashville et en Californie. Le Canadien n'est qu'à trois points du dernier rang au classement général, mais a disputé quatre matchs de plus que les Trashers d'Atlanta.

Alexander Korolyuk, Owen Nolan et Gary Suter ont réussi les buts des visiteurs, qui mettaient fin à une séquence de quatre matchs sans victoire depuis le début de leur série de sept matchs sur la route.

Dykhus, son premier but dans l'uniforme du Canadien, a été le seul à tromper la vigilance de Mike Vernon, en début de rencontre.

Accueilli dans l'indifférence quasi générale, sauf pour quelques huées et applaudissements isolés venus des 19 666 spectateurs annoncés, Vincent Damphousse a participé aux deux buts de Nolan.

Le Canadien a dominé au total des lanceurs, surtout à la deuxième période (14-6) et ne tirait de l'arrière que 2-1 avant que Suter ne déjoue Jeff Hackett d'un long lancer frappé à 11min01s de la troisième période.

Mais, encore une fois, comment gagner quand on ne marque qu'un but, à domicile de surcroît? Et, encore une fois, un gardien



SHAUN BEST REUTERS

Encore une fois, l'attaque du Canadien a flanché.

qui en arrachait un peu a trouvé le moyen de bien paraître aux dépens du Canadien. Hackett, lui, a déjà connu de meilleurs matchs.

Shayne Corson a cherché à faire du bruit dès le début de la rencontre, une «stratégie» qui n'a rien donné, et les deux capitaines se sont retrouvés au banc des punitions pour cinq minutes. Mike Ricci, qui a donné du genou, a suivi pour deux minutes et le Canadien a marqué le premier but pendant l'avantage numérique.

Absent, le Canadien?

«Pendant 50 minutes, a déclaré l'entraîneur, contre une des meilleures équipes de la ligue, on était là. Mais après le troisième but, je l'avoue, il y a eu un relâchement.»

«Pour moi le match s'est joué en deuxième période. On a eu toutes sortes d'occasions de faire 2-2 et on ne l'a pas fait.»

Vigneault estime que ses joueurs, qui ont visé le filet 14 fois contre six, ont surclassé les Sharks à la deuxième, mais ceux-ci ont su tirer profit de leur seul avantage numérique, pendant une punition à Trevor Linden.

Vigneault n'en a pas moins vanté ses joueurs d'avoir livré une dure bataille à une des meilleures équipes de la Ligue nationale qui, selon lui, avait totalement dominé les Maple Leafs de Toronto malgré une défaite de 4-2 la veille.

Chez le Canadien, on calcule avoir obtenu 10 chances de marquer contre seulement cinq après deux périodes. On doit bien dominer la Ligue nationale dans ces statistiques-là!

«Tout le monde sait que Jeff Hackett a déjà connu de meilleurs matchs», n'a pas caché Vigneault, en précisant qu'il était difficile de lui en tenir rigueur compte tenu tout ce qu'il a fait pour l'équipe depuis le début de la saison.

Troisième test antidopage positif

Johnson conteste

AGENCE FRANCE-PRESSE

Ottawa — Le sprinteur canadien Ben Johnson a indiqué hier qu'il avait l'intention de faire appel d'un contrôle antidopage positif, dont les résultats venaient d'être publiés par le Centre canadien pour l'éthique dans le sport.

«Je suis un être humain, pas une machine. Je ne peux pas être malade?», a déclaré Ben Johnson, faisant allusion à des douleurs d'estomac qui l'auraient obligé à prendre depuis 18 mois un médicament diurétique.

Ce médicament, l'hydrochlorothiazide, est une substance interdite pour les sportifs parce qu'elle peut servir à masquer un produit dopant. Un prélèvement d'urine effectué le 7 octobre a révélé la présence de la substance interdite.

Ben Johnson peut faire appel des résultats du test, notamment en invoquant des «circonstances exceptionnelles». Un arbitre indépendant devra juger l'affaire.

En avril dernier, l'athlète avait été autorisé à reprendre ses activités sportives au Canada, sauf pour des compétitions d'athlétisme, et ce, à condition de passer une période de six mois avec trois tests négatifs. Ce test était le 2^e de la série.

Ben Johnson serait le premier athlète à avoir été contrôlé positif à trois reprises.

L'union fait la force

PRESSE CANADIENNE

Le quart-arrière Tracy Ham est un groupe plus uni cette saison.

Et cette solidarité pourrait les mener au match de la Coupe Grey advenant qu'ils l'emportent en finale de la section Est contre les Tiger-Cats de Hamilton, dimanche.

«En tant que groupe, nous avons réussi cette année à ne pas se laisser distraire», a dit Ham en jetant un regard sur la saison au cours de laquelle les Alouettes ont présenté une fiche de 12-6 pour terminer au premier rang de la section Est.

«Il y a eu plusieurs choses qui auraient pu être nuisibles, la plus importante étant la situation au poste de quart-arrière. Il y a aussi eu des blessures. Au champ arrière, Thomas Haskins a bien joué quand Mike Pringle était blessé. Par le passé, des distractions ne nous avaient pas permis de nous concentrer. Notre solida-

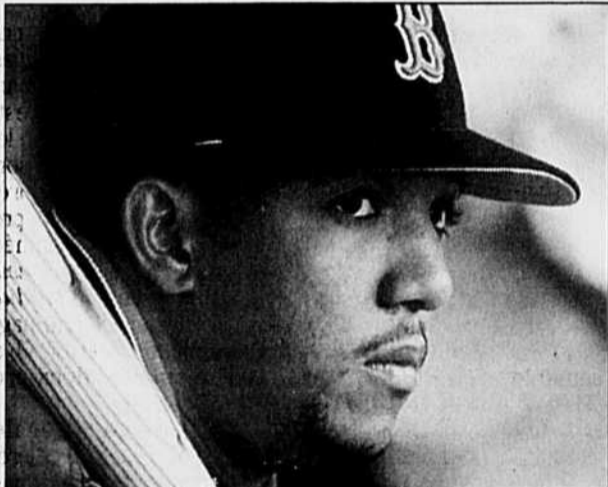
rité aurait pu être anéantie cette saison, mais nous ne nous sommes pas laissés abattre.»

Les Alouettes ont subi la défaite lors des trois dernières finales de section — toujours à l'étranger — mais ils auront l'avantage du terrain devant une salle comble au Stade Molson.

Les Alouettes ont subi la défaite lors des trois dernières finales de section — toujours à l'étranger — mais ils auront l'avantage du terrain devant une salle comble au Stade Molson.

Au cours des dernières années, ils n'ont pas toujours été l'équipe la plus unie dans la Ligue canadienne. C'est peut-être attribuable en partie au fait qu'ils sont formés de plusieurs joueurs qui évoluaient à Baltimore avant le déménagement à Montréal en 1996 et de joueurs, des Canadiens pour la plupart, qui ont été engagés par la suite.

Finalement, peut-être aura-t-il fallu quatre ans pour qu'émerge la véritable identité des Alouettes.



REUTERS

Martinez avait gagné le Cy Young dans la Ligue nationale avec les Expos de Montréal en 1997.

Téléphone: 985-3322

LES PETITES ANNONCES

Télocopieur: 985-3340

I . N . D . E . X
REGROUPEMENTS DE RUBRIQUES

- 100 • 199 IMMOBILIER RÉSIDENTIEL
100 • 150 Achat-vente-échange
160 • 199 Location
- 200 • 299 IMMOBILIER COMMERCIAL
200 • 250 Achat-vente-échange
251 • 299 Location
- 300 • 399 MARCHANDISES
- 400 • 499 OFFRES D'EMPLOI
- 500 • 599 PROPOSITIONS D'AFFAIRES ET DE SERVICES
- 600 • 699 VÉHICULES

AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS

Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée.

LE DEVOIR ne sera pas responsable des erreurs répétées.

Merci de votre attention.

Propriétaires!

Logement à louer? Propriété à vendre?

975\$*

*3 lignes, 3^{es} par ligne supplémentaire. Samedi seulement: 20% de plus.

Heure de tombée: 14h30 tous les jours

985-3322

Communiquez avec un conseiller publicitaire dès maintenant. Différents forfaits disponibles.

LE DEVOIR



- 101 PROPRIÉTÉS À VENDRE
ROSEMONT, pour professionnel. Triplex de luxe, boiseries, impeccable, 1 x 13 1/2, 2 x 7 1/2. Revenu potentiel: 41,520\$. Prix: 360,000\$. 728-2004.
- 103 CONDOMINIUMS CO-PROPRIÉTÉS
ANGUS, condo, vaste 4 1/2, 1,120 pieds carrés, garage. Secteur paisible, parc. 110,000\$. (514)522-4241.
- CHATEAU DECELLES
Grand 3 1/2, 2 balcons, piscine, garage. Prix: 115,000\$. Me Fortin. 738-6984.

LES PETITES ANNONCES

DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 À 17H00

Pour placer, modifier ou annuler votre annonce, téléphonez avant 14 h 30 pour l'édition du lendemain.

Téléphone: 985-3322

Télocopieur: 985-3340

Conditions de paiement: cartes de crédit



- 103 CONDOMINIUMS CO-PROPRIÉTÉS
ELEGANT 4 1/2, près U. de M., avec vue spectaculaire. 75,000\$. Richard Labrosse. Sutton Immobilia. 272-1010.
- 135 TERRAINS
PRES ESTEREL 50 min. Laval, terrain 0,055 p.c., poss. érablière, salle de réception, usage piscicole. (450)228-4424
- 140 PROPRIÉTÉS DEMANDÉES
RECHERCHE maison ancestrale sur ferme, avec ruisseau, 1 heure de Montréal maximum. Vente privée seulement. Envoyer photo à: Le Devoir, Dossier #547, 2050 De Bleury, 6e étage, Montréal, Qc H3A 3M9.
- 160 APPARTEMENTS-LOGEMENTS À LOUER
3431, CHAPLEAU 7 1/2 chauffé, 2e, planchers au cristal, rénové, moderne, face au parc Baldwin, piscine municipale. Tranquille. 850\$/m. 521-3552.
- AHURISSANT! A vous d'en profiter. 4 1/2, 5 1/2 pièces, chauffés, eau chaude, poêle, frigo, lave-vaisselle, laveuse, sècheuse. À partir de 450\$. 683-4056.
- DISCRIMINATION INTERDITE
«La Commission des droits de la personne du Québec rappelle que lorsqu'un logement est offert en location (ou sous-location), toute personne disposée à payer le loyer et à respecter le bail doit être traitée en pleine égalité, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge du locataire ou de ses enfants, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap.»
- PARIS-MONTPARNASSE et BASTILLE. Condos 2 1/2 sem. et longue durée. Grand et beau confort (514)352-1059.
- 160 APPARTEMENTS-LOGEMENTS À LOUER
HAUT DUPLEX. 5 min. métro Jarry. 6 1/2, 2 salons déb. 1 ch. fermée, tr. propre. 575\$/m. Libre 1^{er} jan. 2000. 985-9238 (après 18h).
- LASALLE. Bas 3x, face fleuve, 3 ch., 2 s.b., gar. dble, foyer, chauffé. Janv. 1,300\$. (514)917-1533.
- LAVAL, luxueux 5 1/2, 3 c.c., haut de duplex, occupation immédiate, stationnement. 580\$ (450)663-7969.
- METRO Henn-Bourassa et St-Denis. 3 1/2, chauffé, planchers bois, eau chaude, poêle/frigo, frais peint. 735-0462.
- METRO SNOWDON - 4935 Queen Mary, app. 104. Grand 3 1/2. 425\$. Inf. Réjean. 339-6545(paget).
- N.D.G., village Monkland, haut duplex, très gr. 7 1/2, impeccable, 3 c.c. + 1 bureau, boiseries, foyer, portes françaises, s.-s. et garage. 1,005 1^{er} jan. 486-9278.
- 170 HORS-FRONTIÈRES À LOUER
PARIS-CENTRE. Charmant 2 pièces tt équipé. 600\$/sem. Photos disp. (514)588-7561.
- PLEIN COEUR PARIS (1^{er}). Beau studio meublé, clair, calme. Cuis. équipée, 2 lits dbl. Loc 2 nuits à 1 mois. Fax: 011 33 2 38 97 49 91 ou carotheat@emel.fr
- PARIS XVème, coin Lecourbe et Convention, 2-3 pièces rénové, tout équipé, semaine ou mois. Immeuble Art Déco, rue très calme. (450) 465-9014.
- 175 MAISONS DE CAMPAGNE À LOUER
CANTONS DE L'EST, maison santé, 15 min. Bromont ou Orford, style «Country living». Panorama exceptionnel, tranquillité. sem. mois. (514)481-6352.

401 POSTES CADRES, PROFESSIONNELS

Directeur / Directrice du Centre de formation professionnelle de Montréal

Le Barreau du Québec est à la recherche d'une (e) avocate (e) pour occuper le poste de directeur ou directrice du Centre de formation professionnelle à Montréal.

Description sommaire:
Au Centre de Montréal, sous l'autorité du Directeur de l'École du Barreau du Québec, applique et contrôle les activités administratives et pédagogiques de la Direction et du Comité de formation professionnelle.

Tâches et responsabilités

- Voit au bon fonctionnement du Centre de Montréal;
- Organise et supervise le travail du personnel de soutien affecté au Centre de Montréal;
- Voit à l'application des politiques de gestion des ressources humaines et des directives administratives pour le personnel du centre;
- Voit à la sélection et à l'embauche des professeurs pour les cours et des surveillants lors des séances d'évaluation;
- Voit à l'organisation matérielle et au bon fonctionnement des cours;
- Contrôle et administre le processus et la tenue des séances d'évaluation;
- Participe à l'élaboration du budget du Centre de Montréal et l'administre selon la politique établie;
- Applique les politiques de gestion des dossiers des étudiants;
- Applique les procédures d'inscription et d'admission des étudiants et analyse les demandes d'inscription au Centre;
- Rencontre les étudiants et les professeurs de façon à répondre à leurs besoins;
- Participe à différentes réunions auxquelles sa présence est requise;
- Assiste le Directeur de l'École dans l'accomplissement de certaines tâches;
- Accomplit toutes autres tâches ou mandats spécifiques qui lui sont confiés par le Directeur de l'École.

Conditions et qualifications

- Doit être membre en règle du Barreau du Québec depuis au moins cinq (5) ans;
- Doit posséder une expérience pertinente en gestion;
- Le sens des relations humaines et du leadership sont requis;
- Une expérience en pédagogie serait souhaitable.

Salaires

- Selon exigences et expérience

Toute candidature à ce poste sera traitée confidentiellement. Cet avis s'adresse également aux femmes et aux hommes. Veuillez adresser votre curriculum vitae avant le 6 décembre 1999 à 17 h :

Me Louis Lapointe
Directeur de l'École du Barreau du Québec
Barreau du Québec
445, boul. Saint-Sauveur, bureau 215
Montréal (Québec) H2Y 2Y7

170 HORS-FRONTIÈRES À LOUER
PARIS-CENTRE. Charmant 2 pièces tt équipé. 600\$/sem. Photos disp. (514)588-7561.

175 MAISONS DE CAMPAGNE À LOUER
ESTRIE. Domaine privé, 200 acres: 7 ch., gr. salle réception, confort, équipé. Paisible, ski fond, 10 min. Mont Jolie. (450)647-4611.

176 CHALETS À LOUER
LAC PATRICK. Laurentides, 4 c.c., foyer, tout équipé, si de fond, très beau paysage. Sem./mois/saison. (514)486-6151.

185 CHAMBRES
PETITE CHAMBRE À LOUER 9 x 9, 2 garde-robes, meublée, tranquille, métro Mont-Royal, non-fumeur, aimant les jeunes enfants (1), 280\$ tout compris. 528-0716 matin, entre 9h et 11h.

176 CHALETS À LOUER
LANAUDIÈRE. 1 1/2 h. de MtL, à la sem. Chalet en bois rond près ruisseau faunique. Toutes commodités. (450)855-2999.

251 BUREAUX À LOUER
SUTTON. ski-in-ski-out, 4 1/2 meublé, équipé, foyer, 4,500\$/saison. (514)739-0756. (450)538-0329 (w-end).

185 CHAMBRES
VAL DAVID. spacieux, 3 c.c., foyer, ski et montagnes. 800\$/sem. 2,500\$/Pâtes. (450)886-2901, devortex@videotron.ca

176 CHALETS À LOUER
JOLIE. charmant métro Laurier, vue sur parc. Apt. avec foyer. Pour femme. Pied-à-terre pour semaine, itinere. 250\$/m. 272-5918.

301 OEUVRES D'ART
ACHETERAIS tableaux de peintres canadiens renommés: Lemieux, Riopelle, Dallaire, Borduas, Suzor-Côté, Fortin, Gagnon, Cosgrove, Pilot, Bush, Coburn, Vermer, Suzanne Bergeron. Toute réponse traitée confidentiellement. Le Devoir, Dossier #547, 2050 De Bleury 5e étage, Montréal, Qc H3A 3M9. Réponse assurée.

ACHETONS livres. Service à domicile. 274-4659

307 LIVRES / DISQUES
ACHETONS livres. Service à domicile. 274-4659

318 MOBILIER DE BUREAU ET ACC.
LIQUIDATION - de 300 bureaux, chaises, filières, neuvs/usagés. 685-4051.
Les Aménagements F.B. Inc.

suite des petites annonces: page B 8

Objectif 34 500 000 \$

27 604 266 \$

merci de prêter main-forte

Centris